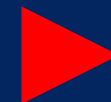




Fédération Française **Roller  
& Skateboard**



# Projet Sportif Fédéral



VISIO DE PRESENTATION 05 MARS 2024

Thierry CADET

[psf@ffroller-skateboard.com](mailto:psf@ffroller-skateboard.com)

# Projet Sportif Fédéral

## Contexte des JOP

- Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024) sous l'impulsion du Président de la République.
- Projet sportif fédéral (PSF) de la Fédération Française de Roller et Skateboard.
- Objectif : Augmenter le nombre de pratiquants avant les JOP 2024.
- Accueil de qualité dans les clubs pour la rentrée sportive de septembre 2024.



# Budget

En attente de l'enveloppe complémentaire



Dont

CREDIT OUTRE-MER

**51 800€**

Enveloppe de base

**589 200€**

*Rappel 2023 FFRS*

**587 600€**

Enveloppe  
complémentaire



**Sur 4,75M**

Dispositif « Animations vacances olympiques et paralympiques »

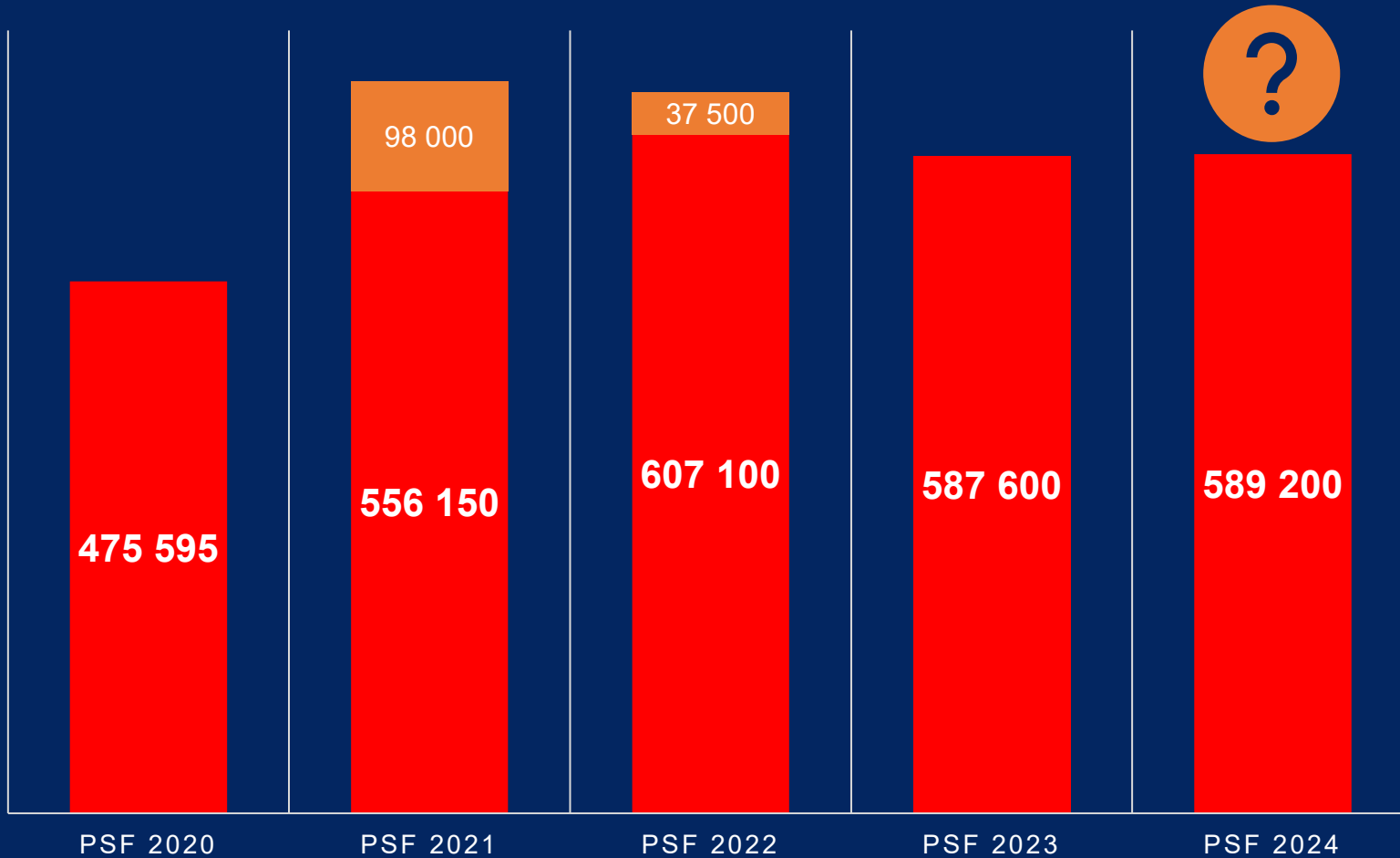
Positionnement avant le 20 mars  
en répondant au questionnaire

# EVOLUTION

De 2020 à 2024



■ PSF ■ Enveloppe complémentaire



# Le cadre défini par l'ANS

## Note de service de l'ANS



50%  
part réservée aux clubs

Maintien / sanctuarisation  
des crédits attribués en Outre-mer

Garantie d'une attribution équitable et  
transparente

Renforcement des actions menées en faveur des  
femmes et des jeunes filles

Actions favorisant le développement de la  
pratique pour les personnes en situation de  
handicap

Accession territoriale au sport de haut niveau (pour  
les ligues)

Lutte contre toutes les formes de violence

# Planning **FFRS**



Préparation de  
la campagne  
PSF 2024

Janvier/Février

Instruction  
technique des  
demandes  
PSF24 et des  
CRF23

-> 15 mai

Commission  
PSF

Validation de la  
répartition des  
crédits  
Validation des  
CRF23

-> 31 mai

Mise en  
paiement.

Réalisation des états  
de paiements et des  
conventions.

ETE 2024

# Planning Clubs & OD



Dépôt des dossiers de demande PSF24 sur LCA et des CRF23 (les CRF doivent être déposés avant la demande)

A partir du 4 mars

Visio de présentation

Mardi 5 mars

Positionnement sur les dispositifs :

- Animations Vacances Olympiques et paralympiques
- 1000 emplois sociosportifs

⚠ Jusqu'au **20/03**

Fin de la saisie sur LCA

Dépôt possible des CRF23 pour les structures ne demandant pas de PSF24 jusqu'au 30/06.

⚠ Jusqu'au **15/04**

## TRANSPARENCE DE LA DÉCISION

# Instruction

## Commission Technique

Composée de CTS et salariés fédéraux

- Etudie de la recevabilité
- Instruit les dossiers
- Contrôle les CRF N-1

Elle formule pour chaque action de chaque dossier un rapport d'analyse technique assorti d'une proposition de montant de subvention.





## TRANSPARENCE DE LA DÉCISION

# Instruction

## COMMISSION D'ATTRIBUTION

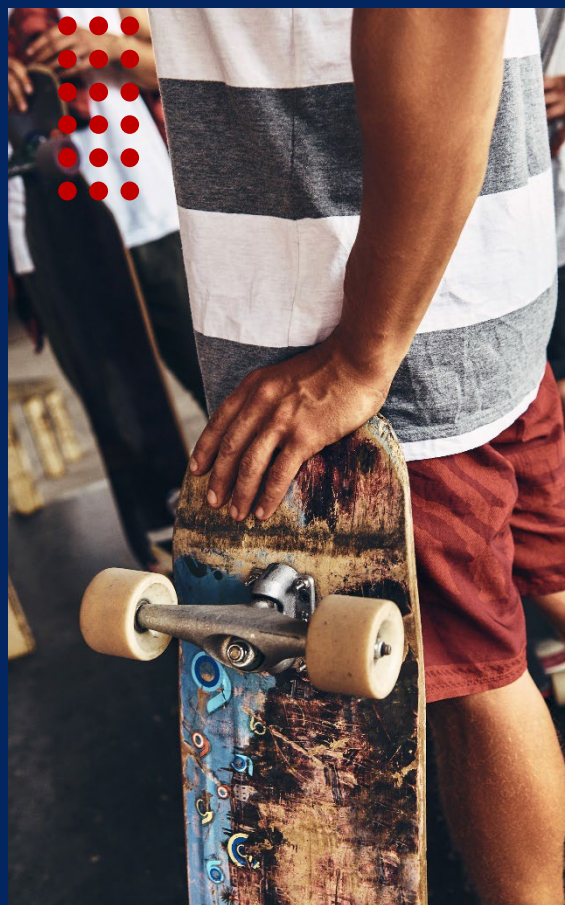
Composée de membres du BE / CA, de responsables de ligues & CDRS, de la présidente de la commission d'éthique, de la DTNA, de CTS, de salariés.

Garantit l'indépendance des décisions et veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence.

- Propose à l'Agence une répartition des crédits dans le respect de l'enveloppe financière PSF FFRS et de la note de cadrage.
- Valide les CRF N-1



# Faire une demande PSF



Tous les documents se trouvent sur le site FFRS :  
<https://ffroller-skateboard.fr/gerer-mon-club/trouver-un-financement-projet-sportif-federal/>

# Critères D'éligibilité

## Pour les clubs



Affilié à la FFRS

A jour de ses cotisations à la  
Ligue et au CDRS

Licencier tous ses adhérents

Avoir un minimum de 30 licenciés  
sur la saison en cours



## Pour les organes déconcentrés

Formaliser un projet de associatif

Respecter les obligations

fédérales statutaires et

réglementaires – Dépôt du PV et

bilan financier de la dernière AG



# DEPOT DES CRF 2023

Dépôt des CRF23 sur LCA uniquement avant la demande de PSF24  
Remplir le compte rendu et le bilan réalisé de l'action montrant  
l'utilisation de la subvention!



Pas de CRF = **demande de  
remboursement de la part de  
l'ANS**



Demande de PSF 2024



OUI



NON



# Dossier administratif Recevabilité



Bien remplir la partie administrative de votre dossier sur LCA

Voir « Guide – Le compte asso – Faire une demande PSF »

Demande à réaliser via Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les pièces à joindre :

- un exemplaire des statuts
- la liste des dirigeants
- le plus récent rapport d'activité approuvé
- le dernier budget prévisionnel annuel approuvé
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
- un relevé d'identité bancaire
- le projet associatif

# Demande PSF

## LE CADRE



Bien remplir la partie administrative de votre dossier sur LCA

Voir « Guide - Le compte asso - Faire une demande PSF »

Demande à réaliser via Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Code de la subvention PSF de la FFRS 1442

- Un seul dossier par structure
- Un dossier peut contenir plusieurs actions
  - CLUBS : 3 ACTIONS + 1 si positionnement sur le dispositif des animations vacances olympiques et paralympiques
  - CDRS – LIGUES : 5 ACTIONS
- Financement maximum de 50% du budget des actions  
**Attention à l'équilibre de votre budget !**
- Début des actions en 2024 (fin possible 1er semestre 2025)
- Seuil par structure de 1 500€ (1 000e en ZRR)



# LCA

## Les actions pour les clubs

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport



### Développement de la pratique

- CLUB - Elargir l'offre de pratique
- CLUB - Structurer l'offre de pratique



### Promotion du sport santé

Développer une offre sport santé



### Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Garantir un sport sécurisé



Animations vacances olympiques et paralympiques



[2024-PSF\\_FICHE\\_PROJETS\\_CDRS](#)



[2024-PSF\\_FICHE\\_PROJETS\\_CDRS](#)

## Les actions CDRS et les ligues

### Développement de la pratique



- LIGUE - Former des initiateurs, juges, arbitres, bénévoles
- LIGUE/CDRS - Elargir l'offre de pratique hors compétition
- LIGUE/CDRS - Elargir l'offre de pratique pour amener vers la compétition
- LIGUE/CDRS - Structurer le territoire et professionnaliser

### Promotion du sport santé



Développer une offre sport santé

### Développement de l'éthique et de la citoyenneté



Garantir un sport sécurisé

### Accession au sport de haut niveau



LIGUE - Actions sportives



**INTITULE :**

*Choisissez un titre d'action parlant qui permettent de comprendre rapidement l'objet principal de votre action.*

**OBJECTIFS :**

*Les objectifs doivent être facilement identifiables et compréhensibles.*

*Par exemple : Accueillir un public spécifique (personne en situation de handicap, public en ZRR, femme, etc.), Développer une nouvelle offre de pratique, Recruter de nouveaux adhérents, etc.*

**DESCRIPTION DU PROJET :**

*Soyez clairs et concis. Dites-nous qui fait quoi et comment. Il faut éviter les actions fourre-tout. L'attente concerne des actions précises avec des détails (partenariat existant ou en cours, avancé de la mise en place, etc.). Tenez compte des critères de la note de cadrage.*

**PUBLIC BENEFICIAIRE :**

*Précisez le statut (licenciés, école de sport, bénévoles, etc.), la tranche d'âge, le genre, le nombre et le type de public (prioritaire, valide, en situation de handicap, etc.).*

**TERRITOIRES :**

*Précisez le statut (Quartier politique de la ville, autres territoires, communes en ZRR, etc.) et le nom du territoire concerné en commentaire.*

**MOYENS HUMAINS :**

*Indiquez si votre action sera mise en place par des bénévoles ou des professionnels (salarié, indépendants) ou services civiques, etc.*

*Précisez les heures estimées pour cette action que ce soit dans la préparation en amont de l'action, que le temps pour la mise en place et ensuite les heures passées sur le bilan.*

**EVALUATION :**

*Utilisez des indicateurs quantifiables qui permettent une évaluation simple de votre action. Ce peut être le nombre de personnes touchées, le nombre d'adhérent espéré en plus suite à votre action, la mise en place de nouveaux créneaux ou la reconduction d'une convention avec une structure partenaire, etc.*

# Quelques erreurs à éviter

Votre projet associatif n'est pas éligible en tant que tel. Vous devez dégager de votre projet associatif une ou plusieurs actions de terrain que vous comptez mettre en place.

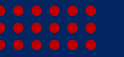
La prise en charge des frais d'inscription des adhérents n'est pas une action éligible.

Les frais de gestion d'une équipe ou d'un pan de votre activité (ex : école de patinage, section d'une discipline) ne sont pas des projets PSF mais du fonctionnement.

Les demandes pour de l'achat de matériel ne rentre pas dans le cadre de projet en tant que telle. En revanche, si dans votre projet vous avez prévu une ligne budgétaire pour de l'acquisition de petit matériel alors cela peut être pris en compte car le matériel devient un moyen pour atteindre la réalisation de votre action. Montant maximum de 500€ht

L'équipement sportif n'est pas géré via le PSF

L'emploi n'est pas géré par le PSF mais par le PST



- Demande non conforme à la note de cadrage du PSF
- Le financement proposé ne permet pas d'atteindre le seuil minimal de subvention
- Club n'entrant pas dans les critères d'éligibilité de la note de cadrage
- La qualité du dossier ne permet pas de proposer une subvention dans le cadre du PSF
- Les actions présentées ne sont pas prioritaires au regard de la note de cadrage du PSF
- Les actions ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être financées
- Actions non conformes à la note de cadrage et/ou non prioritaires

# Dispositif

## 1 000 emplois sociosportifs



[QUESTIONNAIRE](#)



### Objectif:

Soutenir 1 000 clubs sportifs dans la création d'un poste d'éducateur sociosportif.



### Formation et Impact:

- Parcours de formation à "l'inclusion par le sport" pour les éducateurs(trices).
- Objectif d'étendre les heures d'ouverture des équipements sportifs



### Mise en œuvre:

- Recrutement ou mobilisation d'un emploi existant pour l'éducateur(trice) dans les quartiers prioritaires.
- Interventions aux pieds des immeubles et dans les écoles des 500 villes identifiées.



Financement à hauteur de 60K€ par poste (temps plein) répartis comme suit :

- 2024 : 10K€ correspondant à la période de juillet à décembre
- 2025 : 20K€ correspondant à la période de janvier à décembre
- 2026 : 20K€ correspondant à la période de janvier à décembre
- 2027 : 10K€ correspondant à la période de janvier à juin

PSF 2024

ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE DU PSF

# Dispositif

## Animations vacances olympiques et paralympiques



Retour impératif avant le 20 mars 2024



QUESTIONNAIRE



### Période

Vacances de printemps et d'été



### Public cible

Jeunes issus de territoires prioritaires



### Prise en charge financière possible via le PSF

1 action supplémentaire pour les clubs inscrits avant le 20 mars

300€ pour une ½ journée organisée (avec une base de 20 à 25 enfants accueillis), avec un minimum de cinq ½ journées organisées par une même association.



# 2 heures de sport au collège

[Lien vers l'article du site](#)

Le dispositif « 2h de sport au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges.



# 30 minutes APQ

## [Lien vers l'article du site](#)

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires.

## 30' D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

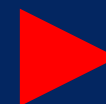
Pour apprendre à être en forme  
en faisant du skateboard



Projet conduit par la Fédération Française de Roller et Skateboard



# Merci



Thierry CADET

 PSF 2024   
[psf@ffroller-skateboard.com](mailto:psf@ffroller-skateboard.com)